

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-430-1932 promulguant le décret du 22 avril 1932, instituant un tableau d'avancement pour les grades supérieurs du cadre général des travaux publics et des mines des colonies.

n° 3-430-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 septembre 1932

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro
30 septembre 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 22 avril 1932, instituant un tableau d'avancement pour les grades supérieurs du cadre général des travaux publics et des mines des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 22 avril 1922 susvisé, instituant un tableau d'avancement pour les grades supérieurs du cadre général des travaux publics et des mines des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.